

LA VAGUE

LOISIRS, ÉVÈNEMENTS ET
AVIS PUBLICS



NOUVEAU ! SYSTÈME D'ALERTE

COMMENT S'INSCRIRE ?

VOUS POUVEZ LE FAIRE EN VISITANT
NOTRE SITE INTERNET : WWW.LERY.CA



CLUB DE MARCHE - LANCEMENT LE 3 JUIN

Lors des conférences et croissants, plusieurs intervenants ont insisté sur les bienfaits de la marche. Il est temps de mettre cela en pratique !



PREMIÈRE RENCONTRE : LE 3 JUIN À 9 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE.

Nous formerons différents groupes selon les préférences de longueur de parcours et de vitesse de marche.

À VENIR : Surveillez la transformation du parc Raymond-Faubert à la fin juin...
De quoi nous mettre en forme durant tout l'été!



URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION!

Le nombre de demandes de permis pour de nouvelles constructions a explosé : il se chiffre à 33 depuis le début de l'année, en comparaison à 30 pour l'ensemble de l'année 2023.

Cette bonne nouvelle pour le développement de Léry entraîne un réajustement de notre offre de services pour répondre aux demandes croissantes. Concrètement, cela se traduit par la mise en place des demandes de permis en ligne (en fonction depuis janvier) et la réorganisation du service de l'Urbanisme et du Développement durable pour améliorer rapidement votre expérience citoyenne.

Ainsi, le Service recrutera un nouvel inspecteur et remplacera le poste de préposé par celui de conseiller en urbanisme. En plus d'avoir des connaissances dans cette profession, ce dernier verra à la coordination de vos dossiers de demandes de permis et à l'avancement de vos projets.

Des mesures temporaires, incluant le recours à des experts externes, sont également prévues pour éliminer les arriérés.

INFRA SECTEUR EST : MISE À JOUR

• MAI ET JUIN 2024

Le personnel de la firme d'ingénierie Tetra Tech sera sur le territoire afin de finaliser les détails pour faire avancer la conception et en préciser le coût. Il se peut que des mesures et des photos soient prises à partir du sol ou d'un drone.

• JUIN 2024 ET LES MOIS SUIVANTS

Contacts des propriétaires - Tous les propriétaires de lot du secteur Est recevront une demande d'information personnalisée par la poste. Ceci se fera par phases. La première phase concernera les lots touchés par d'éventuelles servitudes de passage nécessaires, majoritairement dans les chemins privés, pour desservir le territoire.



N. B. : PLUS D'INFORMATIONS SUR LES INFRASTRUCTURES SECTEUR EST SERONT COMMUNIQUÉES DANS UN NUMÉRO SPÉCIAL DE LA VAGUE QUI SERA PUBLIÉ CET ÉTÉ.

En juillet 2024, nos inspecteurs municipaux seront sur le territoire afin de procéder à l'inspection des piscines résidentielles extérieures.

L'été, c'est fait pour jouer! Mais lors de la pratique d'activités aquatiques, la **prudence est toujours de mise.**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), rappelle l'**obligation pour chaque propriétaire de piscine du Québec de respecter les règles** applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles.

Visitez notre site internet au :
www.lery.ca

Vous trouverez toute l'**information essentielle** afin de vous permettre d'identifier rapidement les ajustements à apporter à vos installations existantes.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Les municipalités sont responsables d'appliquer le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.**

Elles doivent :

- **informer** adéquatement les propriétaires des règles applicables;
- **délivrer les permis** pour la réalisation de travaux d'installation;
- **procéder à des inspections** du parc de piscines de leur territoire.



SOURCE : WWW.QUEBEC.CA/HABITATION-TERRITOIRE/PISCINES-ET-SPAS/SECURITE-PISCINES-RESIDENTIELLES/SECURISEZ-PISCINE

RAPPEL IMPORTANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES EXTÉRIEURES



FAITES VOS DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE DÈS MAINTENANT !



WWW.LERY.CA

Le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles** s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, que ce soit une piscine creusée, semi-creusée, hors terre ou démontable (gonflable ou autres).

Les **formulaires d'auto évaluation** pour votre piscine sont disponibles sur le site internet de la ville de Léry.

Type de formulaire pour :

- Piscine creusée
- Piscine semi-creusée
- Piscine hors terre (avec paroi de 1,2 m ou plus de hauteur)
- Piscine hors terre (avec paroi de moins de 1,2 m de hauteur)
- Piscine démontable (avec paroi de 1,4 m ou plus de hauteur)
- Piscine démontable (avec paroi de 1,4 m de hauteur)

IMPORTANT !

Tous les propriétaires d'une piscine **doivent se conformer** d'ici le délai accordé par le gouvernement.

DÉLAI : 30 SEPTEMBRE 2025.



450 692-6861

Si vous constatez que les installations d'un lieu de baignade sont dangereuses et peuvent occasionner une noyade, vous pouvez **contacter la ville de Léry pour l'avertir de la situation.**

LA VAGUE

LOISIRS, ÉVÈNEMENTS ET
AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

À la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 mai 2024,
il a été adopté une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du Conseil
municipal.

Cette résolution vient définir une date différente de celle apparaissant au calendrier
2024, de la manière suivante, tel que permet la Loi sur les cités et villes.

La séance prévue le 12 juin aura lieu le 19 juin 2024;

L'heure de cette rencontre est identique à l'heure proposée au calendrier, soit 19 h 30.

Léry, le 28 mai 2024,

Michel Morneau, Urb.
Directeur général et Greffier trésorier